

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 04-4795 / 101400  
Similor Kugler SA, 1227 Carouge  
Ateliers: fonderie, tournage, décolletage, meulage-polissage, galvanoplastie, montage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
56 H, 10 F  
01.08.2004–31.12.2005 (Renouvellement)
- 05-5803 / 101183  
Frigemo SA (Frigemo production Cressier) Fenaco AG, 2088 Cressier  
Produits préculés, conditionnement (PP1 et PP2), assurance qualité, entrepôt frigo, flocons alimentaires, séchoirs, PS (spécialités)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
86 H, 12 F  
01.03.2005–11.12.2007 (Modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)**

- 04-5410 / 110079  
CPGmarket.com SA, 1216 Cointrin  
Support informatique: Operation et Technology  
besoins spéciaux de consommation  
3 H  
01.02.2005–30.01.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-5745 / 109684  
Distributis Moncor SA Hypermarché Carrefour, 1752 Villars-sur-Glâne  
Bureau des caisses  
besoins spéciaux de consommation  
3 F  
01.02.2005–30.01.2008 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-5739 / 101744  
Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne  
Production frappes 1, 2, 3, contrôle qualité, usinage, mécanique, maintenance, métrologie  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
150 H, 1 F  
30.03.2003–01.04.2006 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

15 février 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.02.2005
Date	
Data	
Seite	957-958
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 382

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.